

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres ayant pris part à la délibération
8	6	6
Date de convocation	Date d'affichage	
14/12/2017	30/12/2017	

L'an deux mil dix-sept le 21 décembre à 18h30, le **Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches** réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. DURANT Grégoire, Président**.

Présents : DURANT Grégoire – MONTRELAY Stéphane – MONTIGNON Eric – COINCENOT Yves – ROLLAND Michel - GOUNAND Alain

En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 6

OBJET DE LA DELIBERATION 2017-14:

**DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES ROCHES
SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA CCJN.**

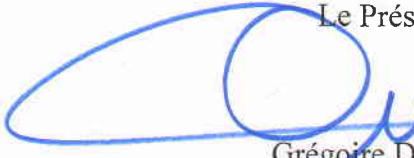
Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe et dans la mesure où la communauté de communes Jura Nord a inscrit dans ses statuts la compétence assainissement collectif pour ses communes membre qu'elle exercera à partir du 1er janvier 2018.

Les membres du SIAR, après délibération et à l'unanimité entérinent la dissolution du SIAR à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'actif et le passif du SIAR seront intégrés dans le budget annexe de la CCJN.

L'ensemble des contrats, conventions existants en cours seront transférés à la CCJN par voie d'avenant (les obligations du SIAR seront reprises par la CCJN). Les décisions et projets engagés par le SIAR en cohérence avec les Schémas directeurs des communes membres seront poursuivis conformément aux accords pris avec les partenaires institutionnels (Agence de l'eau, Police de l'eau, Département du Jura, etc...).



Le Président

Syndicat Intercommunal
d'Assainissement des ROCHES
3, Chemin du Tissage
39700 DAMPIERRE